

Sur la piste des déchets dangereux



- de déchets + d'avenir





Ça explose

Ça fait flamber

Ça flambe

Ça tue

Ça ronge

Ça empoisonne

Ça pique

Ça pollue

De quoi s'agit-il ?



Des déchets dangereux :
ils se cachent partout dans votre maison.

Avec ce livret, suivez leur piste page à page.

Découvrez comment les éviter ou en produire moins.

Apprenez aussi à vous en débarrasser correctement.

Depuis plusieurs années, Angers Loire Métropole s'investit dans une meilleure gestion des déchets : un enjeu majeur dans la protection de l'environnement.

L'agglomération a déjà pris de nombreuses mesures : incitation à la prévention, promotion du tri sélectif, valorisation des déchets verts... sans oublier la prochaine mise en service de « Biopole », nouvelle installation innovante pour traiter et valoriser nos ordures ménagères résiduelles. De son côté, la population s'est aussi mobilisée. Depuis 1999, le poids des poubelles angevines a diminué de 21,3 % en moyenne.

Un effort considérable !

Il faut poursuivre et aller plus loin : agir sur la toxicité des déchets et apprendre à jeter ceux qui sont dangereux.

Ils proviennent des produits toxiques utilisés quotidiennement. Nocifs pour les organismes vivants : l'Homme, mais aussi la faune et la flore, ils nécessitent un traitement particulier.

Mais ces déchets, mal identifiés, finissent souvent à la poubelle, dans les canalisations ou la nature. Ils peuvent alors libérer de nombreux composés polluants dans l'atmosphère, l'eau et le sol. Contaminant ainsi la chaîne alimentaire, ils ont un impact sur la santé.

Attention : des risques d'intoxication par ingestion, inhalation ou simple contact existent aussi.

**Prenez soin de vous
et de votre environnement.**

**Ne jetez pas les déchets dangereux
à la poubelle.
Apportez-les à la déchèterie !**

● ● ● Pause bricolage ● ● ●



**Huiles de vidange, filtres à huile et gasoil,
liquides de frein, antigels, lave-glaces,
produits lustrants, batteries...**

L'entretien de votre véhicule entraîne la production de déchets très toxiques. Apportez-les à la déchèterie.



**Peintures, solvants, vernis, colorants, décapants,
colles, antirouilles, white-spirit, acétone, alcools,
essence de térébenthine, dissolvants, diluants...**

Bricoler, c'est souvent manipuler des substances dangereuses : protégez-vous avec un masque et des gants. Bien vidés, certains bidons sont recyclables, mais s'ils contiennent encore des produits... ayez le réflexe déchèterie !

Pensez-y !

- Choisissez des peintures à l'eau.
- Optez pour le papier de verre, quand cela est possible.

Attention aux chiffons souillés et eaux de lessivage.

- Ne rejetez pas l'eau contaminée dans les canalisations ni dans le milieu naturel !

• • • Opération ménage • • •



Lessive, assouplissants, détachants...

Les agents nettoyants contenus dans ces produits participent activement à la pollution de notre environnement. Certains peuvent aussi être dangereux pour votre santé.



Détartrants, dégraissants, déboucheurs de canalisation, acide chlorhydrique, décapants pour fours, eau de javel...

Respectez bien les dosages indiqués !

Choisissez des marques sans phosphate, sans chlore et biodégradables. S'il vous reste des produits après utilisation, ayez le réflexe déchèterie !

Privilégiez les alternatives naturelles

- Vinaigre blanc et citron pour détartrer
- Savon noir et savon de Marseille pour dégraisser
- Ventouse pour déboucher les canalisations...

Pensez prévention !

Un nettoyage régulier évite le recours aux produits dangereux. Un coup d'éponge humide après total refroidissement du four suffit à le garder propre.

• • • Espace santé • • •



→ Médicaments non utilisés :

ne les jetez pas avec vos ordures ménagères.

Rendez-vous dans votre pharmacie :

elle recueille vos médicaments périmés.

→ Thermomètres :

apportez-les à la déchèterie

→ Aiguilles et seringues :

les piquants-coupants sont à déposer au Centre Technique de l'Environnement, à Angers.

→ Radiographies :

elles contiennent des sels d'argent. Jetées à la poubelle, elles peuvent libérer ce métal lourd dans l'environnement. À l'inverse, traitées spécifiquement, elles permettent la récupération de cette matière première.

Alors n'hésitez plus : pour vos anciennes radiographies, ayez le réflexe déchèterie !

● ● ● Parenthèse jardinage ● ● ●



Fongicides, pesticides, insecticides, herbicides, désherbants, anti-nuisibles, anti-limaces, mort-aux-rats...

Certains produits phytosanitaires utilisés par les jardiniers sont nocifs pour la santé et l'environnement.

Après utilisation, il vous reste des produits ?
Ayez le réflexe déchèterie !

Une autre solution ?

Privilégiez les méthodes alternatives et familiarisez-vous avec les techniques de l'éco-jardinage : rotation des cultures, compostage, désherbage manuel, lutte biologique...

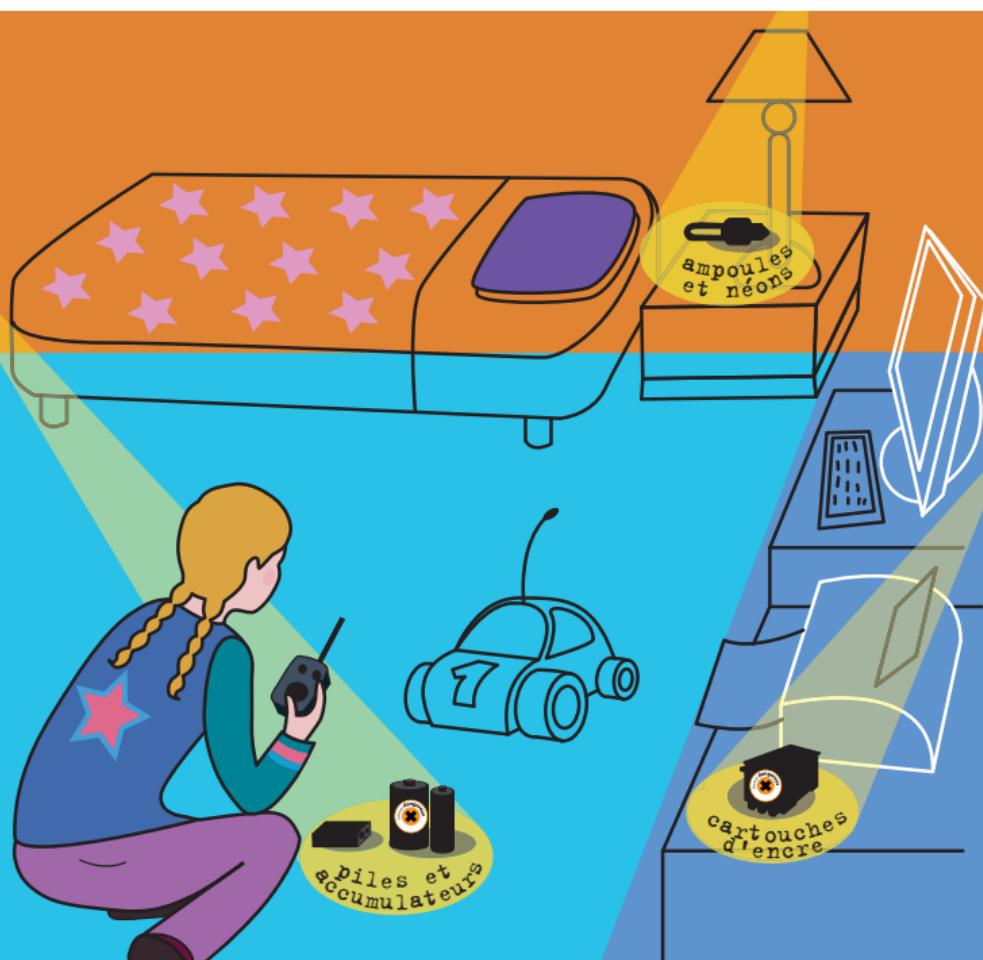
Pour en savoir plus :

Consultez le guide « *Jardiner au naturel* ».

Publié par Angers Loire Métropole, il est disponible sur le site Internet de l'agglomération :

www.angersloiremetropole.fr/infos_pratiques/gestion_des_dechets/prevention

• • • Quart d'heure détente • • •



Néons et ampoules, piles et accumulateurs, cartouches d'imprimantes...

Nos moments de loisirs sont gourmands en matières premières dangereuses.

Rejetées sans précautions, les piles peuvent libérer de nombreux composés néfastes pour la santé et l'environnement : acide, plomb, aluminium, lithium, soufre...

Ne les jetez pas à la poubelle,
rapportez-les chez un distributeur ou à la déchèterie.

Évitez les piles-boutons, les dernières à contenir du mercure.

Pensez aux :

- Piles rechargeables et appareils à capteurs solaires.
- Ampoules basse consommation et ampoules à diode électroluminescente (LED) : elles consomment moins d'énergie et durent plus longtemps.
- Réglages de votre imprimante.

Les règles d'or

1/ Protégez-vous.

Au jardin, à la maison, au garage : dès que vous utilisez des produits dangereux, portez des gants et mettez un masque.

2/ Respectez les doses indiquées par le fabricant.

Elles permettent une utilisation optimale du produit.

3/ Ne rejetez pas vos restes de produits dangereux à la poubelle, dans les canalisations ou la nature.

4/ Évitez de mélanger les déchets dangereux entre eux ou avec vos ordures ménagères.

Les risques de réactions chimiques sont réels : explosions, dégagements de gaz toxiques, incendies...

5/ Stockez toutes ces substances avec précaution :

dans des récipients hermétiques, hors de portée des enfants,
dans un endroit sec et aéré, à l'abri de la chaleur,
de la lumière et de la fumée.

N'oubliez pas les chiffons imbibés de colles, de solvants
ou de détergents.

6/ Gardez de préférence les emballages d'origine :

nature du produit, dangerosité, date de péremption
et conditions d'emploi y sont mentionnées.

7/ Choisissez des produits avec la fleur de l'éco-label européen ou le logo NF environnement :

Ils sont moins toxiques.



8/ Ayez le réflexe déchèterie pour vos résidus de produits.

Direction déchèteries

Toutes les déchèteries de l'Agglomération acceptent la plupart de vos déchets dangereux ménagers.
Une fois déposés, ils seront acheminés vers des filières de traitement spécialisées.

Renseignez-vous auprès du gardien.

Déchèterie de Villechien
Rue de la Paperie
49124 Saint-Barthélemy-d'Anjou
Tél. : 02 41 79 79 94

Déchèterie de la Baumette
Allée Seuil en Maine
49000 Angers
Tél. : 02 41 44 49 13

Déchèterie du Haut Coudray
Z.I. du Haut Coudray
49460 Montreuil-Juigné
Tél. : 02 41 34 89 02

Recyclerie-déchèterie Emmaüs
Le Sauloup – Route de Saint-Léger-des-bois
49070 Saint-Jean-de-Linières
Tél. : 02 41 39 73 39

Déchèterie du Lac Bleu
Rue de la Ternière
49240 Avrillé
Tél. : 02 41 69 21 60

Déchèterie des Brunelleries
Ecopole Anjou-Loire
49080 Bouchemaine
Tél. : 02 41 77 30 78

Déchèterie du Petit Guichard
49480 Saint-Sylvain-d'Anjou
Tél. : 02 41 18 52 81

Déchèterie de la Cliae-Brunette
D 751 – route des Coteaux
49610 Juigné-sur-Loire
Tél.: 02 41 91 90 56

Quinze minutes de trajet au maximum pour vous rendre en déchèterie : n'hésitez pas !



Une astuce ?



Chez vous, réservez une caisse pour le stockage des déchets toxiques destinés à la déchèterie.

N'oubliez pas !



Déposez vos piquants-coupants au Centre Technique de l'Environnement

34 bis, bd d'Arbrissel, Angers

Ouverture du lundi au vendredi, de 17h30 à 19h00.



Les médicaments non utilisés doivent être apportés dans les pharmacies.



Les distributeurs ont l'obligation de recueillir vos piles et accumulateurs.



Les appareils électroménagers contiennent souvent des composés toxiques.

Si vous achetez un nouvel équipement électrique ou électronique, conformément à la règle du « un pour un », votre fournisseur est obligé de reprendre votre ancien appareil.

Un doute, une question...

► N° Vert **0 800 41 88 00**

Angers Loire Métropole
Direction Déchets-Environnement
83, rue du Mail-BP 80529 - 49 105 Angers Cedex 02
Courriel : dechets@angersloiremetropole.fr
www.angersloiremetropole.fr